

Date de dépôt : 13 janvier 2010

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le droit au sommeil et à la jouissance du petit parc de la rue Voltaire en toute sécurité pour les habitants du quartier

Rapport de M. Frédéric Hohl

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions, sous la présidence de MM. Roger Golay et René Stalder, s'est réunie le 28 septembre et le 12 octobre 2009 pour mener à bien l'examen de la pétition 1699. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Christophe Vuilleumier. Que toutes ces personnes soient ici remerciées pour leur précieuse collaboration.

La pétition 1699 émane des habitants du quartier de la rue Voltaire. Elle a recueilli 12 signatures et a été déposée le 15 septembre 2009. Cette pétition demande aux autorités de :

- prendre les mesures nécessaires afin de maintenir l'ordre public dans le square et aux alentours;
- lutter contre le bruit nocturne et la criminalité de rue;
- trouver une approche différente et responsable du problème des SDF incluant un déplacement dans des lieux appropriés.

I. Audition des pétitionnaires, du 28 septembre 2009, représentés par M^{me} Odile Seidel

M^{me} Seidel, signataire de la pétition, prend la parole et déclare que le petit parc dont il est question dans sa pétition a toujours été squatté. Elle mentionne que c'étaient des clochards qui s'abritaient jadis dans ces lieux, mais que depuis juin dernier, environ, la population fréquentant cet endroit

s'est modifiée. Elle précise qu'il s'agit à présent de personnes plus jeunes, plus agressives et accompagnées de chiens. Elle ajoute que ce sont des personnes très bruyantes qui interpellent les passants, notamment les collégiens, à qui ils vendent de la drogue.

Elle constate par ailleurs une banalisation de ce type de situation, alors que les locataires de son immeuble ont peur pour leurs enfants. Elle craint en fin de compte qu'un habitant du quartier ne craque, et mentionne encore que les lieux se sont transformés en poubelle et que le parc est inutilisable pour les habitants du quartier. Elle évoque en outre un article de *la Tribune de Genève* qui a relaté ce qui se déroule dans ce parc et la réponse de la police, qui déclare que le désœuvrement n'est pas un crime. Elle termine en mentionnant que plusieurs personnes ont préféré ne pas signer sa pétition par crainte de représailles.

Un commissaire PDC déclare qu'il croyait qu'une structure sociale était établie à proximité de ces lieux, ce qui aurait pu selon lui expliquer le nombre de personnes se trouvant là, et demande si cette pétition a été envoyée à la Ville de Genève.

M^{me} Seidel répond que les cabanes à côté du parc sont une annexe des Arts Déco et elle acquiesce en remarquant qu'elle sera entendue dans une semaine par la Ville de Genève.

Un commissaire R demande s'il y a des gens qui dorment sur place et si les collégiens sont inquiets.

M^{me} Seidel mentionne que des gens dorment sur place l'été. Elle ne pense pas que les élèves du collège soient inquiets. Elle mentionne que le collège a mis en place une barrière afin de limiter les contacts. Elle remarque toutefois que la direction est inquiète à cause du trafic de drogue.

Un commissaire R demande si la voirie s'occupe de ce parc.

M^{me} Seidel acquiesce en déclarant que les scènes sont parfois ubuesques. Elle explique que les personnes qui résident dans ce parc se poussent de quelques mètres lorsque la voirie passe. Elle ajoute que les lieux sont alors propres durant quelques heures.

Un commissaire Ve demande si elle a eu des contacts avec la police.

M^{me} Seidel répond par la négative en mentionnant que le seul contact qu'elle a eu était avec ces deux policiers rencontrés par hasard. Elle ajoute que des rumeurs courent, selon eux, sur la constitution de milices dans certains quartiers de la ville.

Un commissaire S évoque alors l'autre parc, derrière le collège, et la pétition qui avait été déposée à cet égard. Il se demande s'il faut faire un lien entre les deux endroits.

M^{me} Seidel le suppose. Elle mentionne cependant que ce second parc est moins fréquenté, sans doute, car sa situation est moins centrale. Elle évoque ensuite un reportage de France Inter sur les immigrés d'Afrique, lesquels expliquaient au journaliste vouloir venir à Genève où, selon le reportage, la police était inoffensive et où des soins et de l'argent étaient donnés aux immigrants.

II. Discussions de la commission

Une commissaire S déclare que ce qui se passe dans ce parc est notoire. Elle propose le renvoi immédiat de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire PDC mentionne partager cette opinion. Il ajoute qu'il y a toujours de nombreuses personnes dans ce lieu. Il pense qu'il serait nécessaire que les services sociaux s'occupent des cas les plus graves.

Une commissaire S intervient et mentionne que les services sociaux n'y parviennent plus.

Une autre commissaire S déclare qu'il y a longtemps que le collège Voltaire se plaint de la situation. Elle rappelle qu'un vide sanitaire avait été découvert dans lequel vivaient des sans-papiers, notamment des enfants. Elle ajoute qu'il y aurait même un cheminement allant jusqu'au Rhône. Elle pense qu'il faut faire quelque chose et vite.

Les commissaires décident alors d'auditionner les services sociaux de la Ville de Genève.

Le président en prend note. Il ajoute être préoccupé par tous ces jeunes en rupture. Il pense qu'il est nécessaire de donner des formations à ces jeunes. Il précise que renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat, c'est demander le nettoyage de ce parc, ni plus ni moins. Il mentionne qu'il convient de connaître cette population au préalable.

III. Audition du 12 octobre 2009 de M^{me} Françoise Turin et de M. Claudio Deuel, délégués à la jeunesse pour la Ville de Genève

M. Deuel prend la parole et déclare que ce parc est bien connu des travailleurs sociaux. Il rappelle qu'il existe toute une ligne de pénétration depuis les Charmilles jusqu'au Seujet qui présente les mêmes problématiques. Il précise que les problèmes du parc Voltaire sont connus depuis 4 ans et il pense que la première chose à faire est de recourir à la

police. Il pense effectivement que les habitants devraient appeler la police lorsqu'ils souffrent de nuisances provenant des usagers de ce parc. Il signale en outre que ce parc est utilisé par différentes populations selon les heures. Il mentionne que c'est toutefois plutôt une population adulte de SDF alcooliques qui pose les problèmes évoqués dans la pétition. Ce lieu attire les SDF, car il est proche de la gare ainsi que du club social de la Rive droite.

M^{me} Turin signale qu'un groupe de réflexion réunissant le collègue, la gendarmerie, les agents de ville et les travailleurs sociaux travaille depuis 2008 sur les problèmes existant autour du collège et qu'il a abouti à la conclusion qu'il fallait fermer l'établissement. Elle précise que la situation de ce parc était en l'occurrence mieux acceptée que les dealers qui entraînent dans le collège.

M. Deuel remarque que l'idée était d'amener ces personnes vers le parc Galiffe où se trouve le CSP. Il rappelle ensuite que les institutions et autres clubs sociaux n'ouvrent qu'à certaines heures en hiver.

Un commissaire R mentionne que la pétitionnaire semblait craindre les deals de drogue à l'égard des collégiens.

M^{me} Turin répond que c'est une population très différente de celle des SDF. Elle ajoute que ces deux types de personnes ne se supportent pas. Elle rappelle en outre que les collégiens peuvent se fournir plus haut, à quelques distances du collège.

Un commissaire MCG demande de combien de personnes il est question et s'il ne faudrait pas les éloigner du collège.

M. Deuel répond qu'il est question d'une vingtaine de personnes et que les services n'ont pas les moyens légaux pour les éloigner.

Un commissaire L remarque que s'il y a des personnes alcoolisées dans les parcs, il pense que cela signifie que l'interdiction de vendre de l'alcool dans les shops est un échec.

M. Deuel répond qu'il est en l'occurrence question d'adultes.

Une commissaire L mentionne que ce n'est donc pas une population saisonnière.

M^{me} Turin acquiesce en mentionnant que ces SDF sont dans des abris de la PC en hiver.

Une commissaire L remarque que la police est tout de même en droit d'arrêter les dealers.

M. Deuel acquiesce, mais il mentionne que pour ce faire un flagrant délit est nécessaire.

IV. Vote de la commission

Le président met alors aux voix le renvoi de la P 1699 au Conseil d'Etat. Ce renvoi est accepté à l'unanimité.

Ainsi je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre l'unanimité de la Commission des pétitions et à voter le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (1699)

**pour le droit au sommeil et à la jouissance du petit parc de la rue
Voltaire en toute sécurité pour les habitants du quartier**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous, les habitants du quartier, compte tenu du bruit intempestif fait par les squatteurs du parc, du trafic de drogue au vu et au su de tout le monde, de la transformation d'un lieu public en poubelle et du sentiment d'insécurité que tout cela engendre ;

nous demandons :

- le maintien de l'ordre public dans le square et aux alentours ;
- la lutte contre le bruit nocturne et la criminalité de rue ;
- une approche différente et responsable du problème des SDF incluant un déplacement dans des lieux appropriés.

N.B. : 12 signatures
M^{me} Odile Seidel
Rue du Vuache 3
1201 Genève